

COMMISSION REGIONALE FEMINISATION COMPETITIONS ET DEVELOPPEMENT FOOTBALL FEMININ – REUNION DU 21/10/2025

PAGE 1/10

P.V. n° 3 – présentiel et visioconférence

Présidente : Mme. BERTON.

Présents : Mmes. BOLLATI – CAIRAULT – CHAMPARNAUD – ESCACQ – FERNANDEZ – HOURCAILLOU – LOPEZ – RIVIERE – MM. CHALLAT – CORNIER – ETHEVE – FORT – LEVEQUE – MONTANE

Excusés : Mme BARSACQ DUCOUT – MM. BLOT – DECHERF – GRELLAUD – ROUSSELY

E.T.R. : Mme JUGE – M. NAVARRO

Administratif : M. VALLET.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr, le droit d'examen étant de 116 euros. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

COUPE DE FRANCE FEMININE

SYSTEME COUPE DE FRANCE FEMININE SAISON 2025/2026

(6 QUALIFIEES POUR LA FFF)

70 Engagées

07/09/2025	1er Tour		23	matches avec	46	clubs			exemptes A	
28/09/2025	2ème Tour		23	matches avec	23	vainqueurs	+	23	exemptes A	
19/10/2025	3ème Tour		12	matches avec	23	vainqueurs		1	exempte B	
02/11/2025	FINALE REGIONALE		6	matches avec	12	vainqueurs				
			64	matches				70	engagées	
exempte B (1) :		F.C. Girondins de Bordeaux (D3 F.F.F.)								
exemptes A (23) :		Féminines R1 +								

Homologation des rencontres du 3^{ème} Tour :

La Commission homologue les résultats des 12 rencontres du 3^{ème} Tour qui se sont déroulées le 19/10/2025.

Elle prend connaissance de la rencontre déclarée forfait :

- E.S. POITIERS 3 CITÉES / U.S. ST MÉDARD DE GUIZIÈRES - Forfait du club visiteur (amende de 54€)

Elle prend également note d'un dossier placé à l'ordre du jour de la C.R. LITIGES à l'issue de la rencontre du 3^{ème} Tour opposant SEIGNOSSE CAPBRETON SOUSTONS F.C. à GRADIGNAN F.C. (évocation S.C.S. F.C.)

COMMISSION REGIONALE FEMINISATION COMPETITIONS ET DEVELOPPEMENT FOOTBALL FEMININ – REUNION DU 21/10/2025

PAGE 2/10

Tirage au sort de la Finale Régionale :

6 matches avec 12 clubs.

La Commission effectue un tirage au sort intégral

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **dimanche 02 novembre 2025 à 15h00** ou le **samedi 01 novembre 2025 à 20h00** pour les clubs disposant d'un éclairage classé.

Il n'y a pas de prolongation. Il sera fait application de l'épreuve des tirs au but si les équipes sont à égalité à la fin de la rencontre.

Les arbitres et les assistants seront désignés par les C.D.A des clubs recevants.

La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe recevante.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI.**

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à competlfna@ifna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

ATTENTION !!!

LA REGLE DES REMPLACEES-REMPLOCANTES S'APPLIQUE POUR TOUS LES TOURS REGIONAUX.

Les clubs peuvent faire figurer seize joueuses au maximum sur la feuille de match (seulement 3 remplaçantes peuvent effectivement participer au cours du match en conformité avec l'article 144 des R.G. de la F.F.F.).

Les joueuses débutant la rencontre doivent être numérotées de 1 à 11, les remplaçantes étant numérotées de 12 à 16 au maximum avec le numéro 16 obligatoirement attribué à la gardienne de but remplaçante.

LISTE DES RENCONTRES :

Coupe De France Féminine / Régionale						Nouvelle Aquitaine		3
Dimanche 02/11/2025								
J4	55072875	26104.1	500021	Stade Bordelais 1	- 505788	Anglet Genets Foot 1	15H	Stade Antennes Du Lac N°11 à BORDEAUX
J4	55072874	26103.1	501681	Pau Fc 1	- 507098	Jarnac Sports 1	15H	Stade Du Hameau Idron 2 à BIZANOS
J4	55072877	26106.1	552085	Trelissac Apfc 1	- 529015	Garofoot Feminin 1	15H	Stade Firmin Daudou 5 à TRELISSAC
J4	55072876	26105.1	560182	Cornilois Fortunad. 1	- 517415	Poitiers 3 Cites Es 1	15H	Stade Claude Albaret à STE FORTUNADE
J4	55072873	26102.1	563716	Bergerac Perigord Fc 1	- 523322	St Junien As 1	15H	Stade Le Barrage Le Pont Roux 3 à BERGERAC
J4	55072872	26101.1	581856	Gradignan Fc 1	- 500211	Girondins Bordeaux 1	15H	Stade Saint Géry à GRADIGNAN

COUPE NIKE U18 FEMININE

SYSTEME COUPE NIKE U18 FEMININE SAISON 2025/2026

(4 QUALIFIEES POUR LA FFF)

46 Engagées (dont Girondins de Bordeaux et A.S.J. Soyaux)

06/09/2025	1er Tour		12	matches avec	24	clubs				
18/10/2025	2ème Tour		16	matches avec	12	vainqueurs	+	20	exemptes A	
01/11/2025	3ème Tour		8	matches avec	16	vainqueurs				
22/11/2025	FINALE REGIONALE		4	matches avec	8	vainqueurs				
			40	matches				44	engagées	
exemptes A (20) :										

Homologation des rencontres du 2ème Tour :

La Commission homologue les résultats des 16 rencontres du 2ème Tour qui se sont déroulées le 18/10/2025.
Elle prend connaissance des deux rencontres déclarées forfait :

- GENETS D'ANGLETS FOOT / F.C. ST ANDRÉ DE CUBZAC - Forfait du club visiteur (amende de 54€)
- A.G.J.A. CAUDÉРАН / PAU F.C. - Forfait du club recevant (amende de 54€)

Tirage au sort du 3ème tour :

8 matches avec 16 clubs.

La Commission effectue un tirage au sort avec 2 groupes géographiques (Nord et Sud).

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **samedi 01 novembre 2025 à 15h00**.

Il ne sera pas joué de prolongation. En cas d'égalité de buts, les équipes se départageront par l'épreuve des tirs au but.

Les arbitres seront désignés aux moindres frais par les C.D.A des clubs recevants et les arbitres assistants proposés par les clubs en présence. La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe recevante.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueuses de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par la licenciée, le club fournira une liste des licenciées émanant de Footclubs.

COMMISSION REGIONALE FEMINISATION COMPETITIONS ET DEVELOPPEMENT FOOTBALL FEMININ – REUNION DU 21/10/2025

PAGE 4/10

TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à competlfna@lfna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION !!!

En conformité avec l'article 144 des R.G. de la F.F.F., il peut être procédé au remplacement de **3 joueuses** au cours d'un match lors de la phase éliminatoire (5 joueuses au cours d'un match en 3 séquences au maximum lors de la compétition propre (gérée par la F.F.F.).

- Pour l'ensemble de la compétition, les clubs peuvent faire figurer **seize** joueuses (5 remplaçantes dont une gardienne de but) sur la feuille de match.

- Pour l'ensemble de la compétition, les joueuses débutant la rencontre doivent être numérotées de 1 à 11, les remplaçantes étant obligatoirement numérotées de 12 à 16 au maximum avec le numéro 16 obligatoirement attribué à la gardienne de but remplaçante.

- LA REGLE DES REMPLACEES-REPLACANTES NE S'APPLIQUE PAS POUR CETTE COMPETITION.

- La règle du carton blanc (exclusion temporaire) ne s'applique pas en Coupe Nike U18 Féminine.

La Coupe Nike U18 Féminine est exclusivement réservée à une équipe des clubs participant :

- à un Championnat U19F (National, Régional ou Départemental), étant rappelé que **les joueuses de catégorie U19F ne sont pas autorisées à prendre part à l'épreuve,**

- ou à un Championnat U18F ou U17F (Régional ou Départemental).

Pour les clubs ayant plusieurs équipes dans les championnats éligibles, l'équipe engagée est obligatoirement celle évoluant au plus haut niveau de compétition dans l'ordre des compétitions Nationales, Régionales puis Départementales.

Les joueuses doivent être qualifiées en conformité avec les Règlements Généraux et leurs Statuts. Pour participer à l'épreuve, les joueuses licenciées amateurs ou sous contrat doivent être licenciées U18F et U17F. Les joueuses licenciées U16F peuvent également y participer à condition d'y être autorisées médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.

- Le nombre de joueuses mutées est limité dans les conditions de l'article 160 des R.G. de la F.F.F.

- Les ententes et les groupements sont admis.

LISTE DES RENCONTRES :

Coupe Nike Féminine U18 / Régionale						Nouvelle Aquitaine		11
Samedi		01/11/2025						
J3	55072695	26094.1	500491	Aigrefeuille Us 1	- 560360	Limoges Football 1	15H	Stade Municipal 2 à AIGREFEUILLE D AUNIS
J3	55072763	26098.1	501681	Pau Fc 1	- 505684	Bayonne Aviron 1	15H	Stade Du Hameau Idron 2 à BIZANOS
J3	55072764	26099.1	525228	Cestas Sag 1	- 514831	Fce Merignac Arlac 1	15H	Complexe Sportif Du Bouzet 2 à CESTAS
J3	55072765	26100.1	529015	Garofoot Feminin 1	- 505689	Biarritz Jeanne Arc 1	15H	Stade Michelin 2 à MARMANDE
J3	55072697	26096.1	552085	Trelissac Apfc 1	- 552605	Saintes Football Es 1	15H	Stade Firmin Daudou 5 à TRELISSAC
J3	55072694	26093.1	552163	Angoulême Chte Fc 1	- 514355	St Florent Chamois 1	15H	Plaine De Jeux Des 3 Chênes - G à ANGOULEME
J3	55072696	26095.1	553111	Poitiers Stade Fc 1	- 507145	Bressuire Fc 1	15H	Complexe Sportif Michel Amand 4 à BUXEROLLES
J3	55072762	26097.1	565263	Racing Bastide Gf 1	- 505788	Anglet Genets Foot 1	15H	Stade Galin à BORDEAUX

COUPE DE NOUVELLE-AQUITAINE FEMININE

Tirage au sort du 1er tour :

24 matches avec 48 clubs.

La Commission effectue un tirage au sort avec 4 groupes géographiques.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **dimanche 02 novembre à 15h00 ou le samedi 01 novembre 2025 à 20h00** pour les clubs disposant d'un éclairage classé.

Il n'y a pas de prolongation. Il sera fait application de l'épreuve des tirs au but si les équipes sont à égalité à la fin de la rencontre.

Les arbitres seront désignés par les C.D.A des clubs recevants et les assistants proposés par les clubs en présence. La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe recevante.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI.**

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à competlfna@ifna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE.**

ATTENTION !!!

LA REGLE DES REMPLACEES-REMPACANTES S'APPLIQUE.

Les clubs peuvent faire figurer 14 joueuses au maximum sur la feuille de match.

COMMISSION REGIONALE FEMINISATION COMPETITIONS ET DEVELOPPEMENT FOOTBALL FEMININ – REUNION DU 21/10/2025

PAGE 6/10

LISTE DES RENCONTRES :

Coupe Nouvelle-Aquitaine Féminine / Phase Unique					Poule Unique		8
Samedi 01/11/2025							
J1	55072319	26088.1	505739	Dax Jeanne D Arc 1	- 534716	Hiriburuko Ainhara S 1	20H à
J1	55072177	26078.1	518561	Meymacois Ca 1	- 564661	Fcs Lindois 1	20H Stade Municipal 1 à MEYMAC
Dimanche 02/11/2025							
J1	55072320	26089.1	505752	Marensin Fc 1	- 545607	Pyreneenne Es 1	15H Stade Municipal 1 à TALLER
J1	55072048	26069.1	507029	Chauvigny.Jardres 1	- 514535	Dissay Cs 1	15H Stade André Vouhé 1 à CHAUVIGNY
J1	55072315	26084.1	507850	Ent. Spsf Ocean 1	- 552034	Arsac Le Pian Medoc 1	15H Stade Municipal 1 à ST PALAIS SUR MER
J1	55072179	26080.1	513951	Ste Fereole St Hilai 1	- 534030	Beaune Les Mines Us 1	13H Stade Louis Uminski 1 à STE FEREOLE
J1	55072050	26071.1	514355	Niort St Florent Ua 1	- 508799	Cenon.Vouneuil 1	15H Stade R. Gaillard 3 (Synthé) à NIORT
J1	55072052	26073.1	515733	Ent. Asesg/Chauray 1	- 563636	Bessines Asptt 1	15H Stade Municipal 1 à ECHIRE
J1	55072055	26076.1	518323	Ent. Feminine Rcv 1	- 522232	Ent.Vrere- Louzy 1	15H Stade Charles Moreau à ST ROMANS LES MELLE
J1	55072318	26087.1	521895	Leognan Usc 1	- 505817	Beychevelle 1	15H Stade Du Bourg 1 à LEOGNAN
J1	55072054	26075.1	523943	Vicq S/Gartempe Us 1	- 760857	Fc Gatinaise 1	15H Stade Jean Claude Dallay 1 à VICQ SUR GARTEMPE
J1	55072321	26090.1	528074	Garein Us 1	- 531930	St Palais 64 Us 1	15H Stade Bertrand Navarre 1 à GAREIN
J1	55072180	26081.1	529660	St Jal Fc 1	- 553654	Entente Vergers Gj 1	15H Stade Municipal à ST JAL
J1	55072178	26079.1	544360	La Souterraine Esm 1	- 521943	La Chapelle Batou Us 1	15H Stade Paul Sauvage 1 à LA SOUTERRAINE
J1	55072053	26074.1	545728	Ste Eanne Fc 1	- 507002	Liguge LI 1	15H Stade Municipal à STE EANNE
J1	55072051	26072.1	560512	Chantel. Courl. Chap 1	- 547106	St Cerbouille Es 1	13H Stade Municipal à LA CHAPELLE ST LAURE
J1	55072323	26092.1	560930	Pole Feminin Montois 1	- 533943	Tarnos As 1	15H Stade Jacques Foix 1 à MONT DE MARSAN
J1	55072316	26085.1	561203	Cognac Crouin Cf 1	- 553735	Pays De L Eyraud 1	15H Stade De Crouin à COGNAC
J1	55072181	26082.1	563725	La Roche-Rivieres Fc 1	- 520964	Verneuil S/Vienne Sc 1	15H Stade Raymond Arrivé à RIVIERES
J1	55072317	26086.1	564976	Chambery Bec Gf 1	- 547571	Port Ste Marie Feug. 1	15H Stade Pierre Brossolette 2 à VILLENAVE D ORNON
J1	55072049	26070.1	580551	Asm.3 Moutiers 1	- 506963	Naintre Cs 1	15H Stade Montcaillou à LES TROIS MOUTIERS
J1	55072056	26077.1	580609	Boisme Clesse Es 1	- 507008	Thouars Foot 79 1	15H à
J1	55072322	26091.1	590250	Tartas St Yaguen Fc 1	- 530332	Lescarien Fc 1	15H Marcel Estivals /Hourritiot 4 à TARTAS

POINT SUR LES CHAMPIONNATS

Natacha BERTON présente les différents classements des championnats régionaux SENIOR F. et demande à chaque pôle de gestion un point d'étape sur les catégories U18 F. et U15 F (nombre équipes engagées).

Un tableau synthétique des réponses :

Nb d'équipes engagées / compét.	16/17	19/23/87	40/64	79/86	33	24/47
SENIOR à 11	10	13	20	31	15	4
SENIOR à 8	26	61	/	23	29	19 / 12
U18 à 11	7	6	12	18	19	5
U18 à 8	/	/	/	/	/	/
U15 à 11	6	7	16	12	18	5
U15 à 8	/	7	/	/	13	/
U14/U17 à 8	8	/	/	18	26	/
U13 à 8	14	10	20	23	36	?

Point sur les compétitions U18 F (2^{ème} phase) :

La Commission rappelle les 3 niveaux de la 2^{ème} phase qui débiteront le 08 Novembre 2025 pour la phase ELITE LFNA

- **1^{er} Niveau : ELITE LFNA** : poule unique de 10 équipes (voir composition ci-après)
- **2nd Niveau : INTERDISTRICTS** : 2 poules de 8 équipes (voir composition ci-après)
- **3^{ème} Niveau : DISTRICTS** : 5 poules de 7 à 9 équipes (voir composition ci-après)

Elle valide les classements des résultats des 1^{ères} phases qui se sont disputées dans les Pôles de gestion.

COMPOSITION DE LA POULE ELITE LFNA : NIVEAU 1

E.S. SAINTES FOOTBALL (17)
U.S. AIGREFEUILLE (17)
E.S.A. BRIVE (19)
TRELISSAC ANTONNE PERIGORD F.C. (24)
F.C. GIRONDINS DE BORDEAUX (33)
F.C.E. MERIGNAC ARLAC (33)
PAU F.C. (64)
LES GENETS D'ANGLET FOOTBALL (64)
BRESSUIRE F.C. (79)
STADE POITEVIN F.C. (86)

COMPOSITION DES DEUX POULES INTERDISTRICTS : NIVEAU 2

POULE NORD *(gestion pôle 79/86)*

ANGOULEME CHARENTE F.C. (16)
BERGERAC PERIGORD F.C. (24)
U.A. NIORT ST FLORENT (79)
LES GATINAISES PARTHENAY (79)
A.S. ECHIRE ST GELAIS (79)
F.C. BOUTONNAIS (79)
U.E.S. MONTMORILLON (86)
LIMOGES FOOTBALL (87)

POULE SUD *(gestion pôle 33)*

F.C. BASSIN D'ARCACHON (33)
S.A.G. CESTAS (33)
S.A. MERIGNACAIS (33)
U.S.C. LEOGNAN (33)
F.C. ST ANDRE DE CUBZAC (33)
SEIGNOSSE CAPBRETON SOUSTONS (40)
J.A. BIARRITZ (64)
ARIN LUZIEN (64)

LISTING DES CLUBS DE NIVEAU 3 – à répartir par pôle de gestion (District)

A.S.J. SOYAUX CHARENTE (16)
G.J. LAC 16 (16)
A.S. DE LA BAIE (17)
G.F. CHARENTE OCEAN (17)
A.S.P.O. BRIVE (19)
G.F. CENTRE CREUSE (23)
S.A. SANLIHACOIS (24)
C.O. COULOUNIEX CHAMIERES (24)
U.S. LORMONT (33)
U.S. ST DENIS DE PILE (33)
F.C. MASCARET (33)
F.C. GRADIGNAN (33)
F.C. DU LANGONNAIS (33)
S.A.G. CESTAS (2) (33)
CENTRE MEDOC FEMININ (33)
A.G.J.A. CAUDERAN (33)
RIVE DROITE PORTES ENTRE DEUX MERS (33)
F.C. ST MEDARD EN JALLES (33)
G.F. RACING BASTIDE (33)
STADE BORDELAIS (33)

POLE MONTOIS FEMININ (40)
GARO FOOT (47)
AVIRON BAYONNAIS (64)
F.C. LESCARIEN (64)
S.A. MAULEONNAIS (64)
KAMBO IZZARA (64)
U.S. ST PALAIS (64)
POLE PALOIS FEMININ (64)
R.C. PARTHENAY VIENNAY (79)
THOUARS FOOT 79 (79)
U.A. NIORT ST FLORENT (2) (79)
C.O. CERIZAY (79)
U.S.M. LUSIGNAN (86)
U.S. LA CHAPELLE BATON (86)
U.E.S. MONTMORILLON (2)
E.S. BUXEROLLES (86)
E.S. POITIER 3 CITES (86)
STADE POITEVIN F.C. (2) (86)
C.A. NEUVILLE (86)
A.S. AMBAZAC (87)

COMMISSION REGIONALE FEMINISATION COMPETITIONS ET DEVELOPPEMENT FOOTBALL FEMININ – REUNION DU 21/10/2025

PAGE 9/10

POINT SUR LES LICENCES FEMININES

Le constat statistique est clairement négatif sur le territoire de NOUVELLE-AQUITAINE, données confirmées sur le plan national avec des baisses pouvant aller jusqu'à 17% sur certaines catégories.

Le point par District :

COMPARATIF DES LICENCES FEMININES - LFNA / DISTRICTS sur 2 saisons - arrêté au 21 octobre

	L.F.N.A.	CHARENTE	CHARENTE MARITIME	CORREZE	CREUSE	DORDOGNE	
Catégorie	2025 / 2026	Evolution	Evolution N-1	Evolution N-1	Evolution N-1	Evolution N-1	Evolution N-1
Libre / SENIOR F	4 333	2,50%	2,60%	16,10%	4,20%	22,10%	2,60%
Libre / U20 F	315	0,00%	20,00%	-5,60%	-4,30%	0,00%	20,00%
Libre / U18 - U19 F	1 036	2,60%	0,00%	4,10%	22,40%	71,40%	0,00%
Libre / U16 - U17 F	1 555	-8,20%	-12,40%	-14,40%	-19,30%	-40,00%	-12,40%
Libre / U14 - U15 F	2 167	-2,70%	2,80%	-13,80%	-11,00%	-9,40%	2,80%
Libre / U12 - U13 F	1 959	-13,20%	6,70%	-9,00%	-31,20%	20,50%	6,70%
Libre / U10 - U11 F	1 522	-11,20%	0,90%	-11,70%	-30,50%	-10,20%	0,90%
Libre / U8 - U9 F	812	-18,60%	-27,00%	-20,80%	-41,80%	13,00%	-27,00%
Libre / U6 - U7 F	363	-17,10%	-29,00%	37,90%	-25,00%	-71,40%	-29,00%
DIRIGEANTE	4 559	0,70%	-9,00%	13,00%	1,80%	-1,10%	-9,00%
EDUCATRICE	200	7,00%	-33,30%	25,00%	-20,00%	50,00%	-33,30%
ARBITRE	113	-3,40%	42,90%	-23,10%	-25,00%	0,00%	42,90%

	GIRONDE	LANDES	LOT ET GARONNE	PYRENEES ATLANTIQUES	DEUX-SEVRES	VIENNE	HAUTE-VEINNE
Catégorie	Evolution N-1	Evolution N-1	Evolution N-1	Evolution N-1	Evolution N-1	Evolution N-1	Evolution N-1
Libre / SENIOR F	-3,80%	-8,20%	33,10%	-3,00%	19,40%	6,80%	-5,10%
Libre / U20 F	-38,60%	75,00%	-33,30%	50,00%	66,70%	58,60%	-30,60%
Libre / U18 - U19 F	5,30%	-22,00%	-2,90%	-12,60%	9,60%	-0,90%	13,10%
Libre / U16 - U17 F	-0,40%	-43,10%	-33,30%	12,50%	9,50%	-16,20%	-17,10%
Libre / U14 - U15 F	0,50%	0,00%	-29,60%	1,00%	-2,70%	-7,30%	22,90%
Libre / U12 - U13 F	-18,40%	-28,00%	0,00%	-14,90%	-4,20%	-6,90%	-2,30%
Libre / U10 - U11 F	-2,30%	-20,00%	-27,30%	-8,10%	-16,70%	-0,70%	-17,30%
Libre / U8 - U9 F	-28,70%	-21,40%	-34,00%	1,40%	0,00%	-15,50%	-14,00%
Libre / U6 - U7 F	-38,00%	-3,40%	6,30%	-20,30%	-28,60%	-15,80%	-15,40%
DIRIGEANTE	-1,60%	0,40%	-6,00%	-5,50%	4,30%	1,60%	-1,60%
EDUCATRICE	4,80%	-30,00%	0,00%	41,20%	41,70%	3,80%	0,00%
ARBITRE	-10,30%	20,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-9,10%

COMMISSION REGIONALE FEMINISATION COMPETITIONS ET DEVELOPPEMENT FOOTBALL FEMININ – REUNION DU 21/10/2025

PAGE 10/10

LE PROJET EFF

Vanessa JUGE en sa qualité de D.T.R., présente aux membres de la C.R. FEMININES un nouveau projet de développement des écoles féminines de football, plaçant l'accès sur une hausse des obligations pour devenir E.F.F. avec trois niveaux distincts tout en apportant des propositions de valorisation.

Ce projet reste confidentiel et sera très vite soumis aux Présidents de District, considérant la validation de la gouvernance et ce jour de la C.R. FEMININES qui en adopte, ce jour, le principe.

Prochaine réunion : sur convocation.

La Présidente,
Natacha BERTON



Les Secrétaires de séance,
Salomé MATHIEUX / Vincent VALLET



Procès-Verbal validé le 28/10/2025 par Mme Catherine VEYSSY, Secrétaire Générale de la LFNA.